



Date de dépôt : **28 juin 2024**
Demandeur : **SCI DES PRÉS DE LURY**
Représentée par **GAUTIER Hervé**
Pour : **agrandir un bâtiment pour le remisage de marchandises destinées à l'activité commerciale**
Adresse terrain : **3 rue des Prés de Lury à OCQUERRE (77440)**

ARRÊTÉ n°2024-33
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Ocquerre

Le Maire d'Ocquerre,

Vu la demande de permis de construire présentée le 28 juin 2024 par la SCI DES PRÉS DE LURY représentée par GAUTIER Hervé demeurant 2 Grande Rue, à OCQUERRE (77440) et enregistrée par la mairie de Ocquerre sous le numéro PC 077 343 24 00001.

Vu l'objet de la demande :

- Pour agrandir un bâtiment de remisage de marchandises destinées à l'activité commerciale ;
- Sur un terrain situé 3 rue des Prés de Lury, à OCQUERRE (77440) ;
- Pour une surface de plancher créée de 81,20 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26/09/2019 et modifié le 01/12/2022 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de permis de construire en date du 28/06/2024 ;

Vu l'avis favorable conforme de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 19/07/2024 dont copie ci-jointe ;

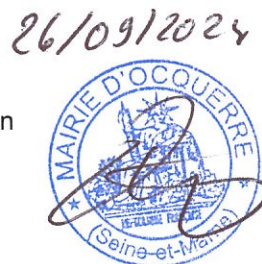
ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à Ocquerre, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint autorisé
M. Jean-Luc DECHAMP



NOTA : Toutes précautions devront être prises avant le commencement des travaux, le terrain étant situé en zone d'aléa modéré du retrait-gonflement des sols argileux,

NOTA : Il devra être joint à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, l'attestation du respect des règles de construction liées au risque de retrait-gonflement des sols argileux.

NOTA : Le pétitionnaire est informé qu'il sera redevable de la taxe d'aménagement.